

Collège Pierre Mendès France
59 rue Grande
Boite postale 610
27106 VAL DE REUIL CEDEX

Marché à procédure adaptée,
Passé en application du décret 2006/795 du 1^{er} août 2006, de sa circulaire d'application du 3 août 2006 et du décret
2008/1356 du 19 décembre 2008

CHAPITRE I : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

**Pouvoir adjudicateur : Collège Pierre Mendès France
59 rue Grande
BP610
27106 VAL DE REUIL CEDEX**

**Tél : 02 32.59.10.28
Fax : 02 32.61.19.91
int.0271513y@ac-rouen.fr**

Représenté par : M. Etienne CRETU, Principal
Comptable assignataire des paiements : M. LELOUP Bertrand, agent-comptable du collège

**OBJET DU MARCHÉ : Séjour Ski à VALLORCINES du dimanche 1^{er} avril 2018 au samedi 7 avril 2018 pour
56 élèves âgés de moins de 18 ans et 7 accompagnateurs.**

1 – PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE ET DU MARCHÉ À CONCLURE

1-1 : Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

1-2 : Publicité

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante :

- inscription sur le site de l'A.J.I. / : www.aji.fr

1-3 : Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet l'organisation d'un séjour au ski à Vallorcines du **dimanche 1^{er} avril au samedi 7 avril 2018**.

Altitude minimum de la structure : **1200 m**

Date de départ : dimanche 1^{er} avril 2018 du collège Pierre Mendès France, Val de Reuil.

Date de retour : samedi 7 avril 2018 au Collège Pierre Mendès France, Val de Reuil.

Mode de transport : autocar

Hébergement : pension complète

Entre 2 et 5 élèves maxi par chambre équipée de WC et salle de douches
Prévoir au moins 2 salles de classe

Descriptif du séjour :

Départ en bus le **1^{er} avril 2018** au matin pour une arrivée à **Vallorcines** vers 16h30 – 17h00 au plus tard

Lieu de rendez vous : Collège Pierre Mendès France 27100 Val de Reuil

Retour en bus le **6 avril 2018** après le dîner entre 21h00 et 23h00 de Vallorcines pour une arrivée au collège Pierre France à Val de Reuil le 7 avril au matin,

Programme des Activités durant le séjour :

- au moins 5 X 2h de ski avec 1 moniteur d'ESF.
- 1 activité raquettes
- 1 activité chiens de traîneaux
- 1 visite de l'Aiguille du Midi
- 1 visite de la Mer de Glace
- Passage des étoiles

Les déplacements pour rejoindre les activités doivent figurer dans la prestation

Le prix des entrées, les formalités de réservation des sites et activités (location des matériels, remontées mécaniques...) doivent être compris dans le devis, ainsi que les frais de péages, de parkings, l'hébergement et la pension complète du ou des conducteurs, le dossier de voyage complet adressé au professeur.

Un responsable local devra être sur place pour faciliter les échanges et démarches éventuelles.

Assistance téléphonique. 24h/24

Les dates ne sont pas modifiables.

Des repas végétariens, dont la quantité sera définie ultérieurement, seront à prévoir.

Variation des effectifs : le prix unitaire pour chaque participant est établi pour un effectif de 56 élèves de moins de 18 ans et 7 accompagnateurs. Le devis fera apparaître le coût des accompagnateurs.

Annulation du voyage : le devis devra proposer une option assurance-annulation permettant le remboursement des sommes versées en cas d'annulation du groupe, ou d'un ou plusieurs participant(s) avant le départ

1-4 : Allotissement

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique.

2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- L'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services
- L'acte d'engagement (chapitre III), dont l'exemplaire original conservé dans les archives du responsable du marché fait seul foi,
- Le présent cahier des charges, dont l'exemplaire original, conservé dans les archives du responsable du marché fait seul foi.
- Le devis établi par le candidat

3 - DÉPÔT DES OFFRES ET DES CANDIDATURES :

3-1 : Adresse et modalités de dépôt des offres

Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française, peuvent être transmis à l'établissement par voie électronique (int.0271513y@ac-rouen.fr), par courrier ou déposés contre reçu (**sous pli cacheté portant la mention « Consultation Séjour Ski – VALLORCINES – à l'attention de Mme Michèle DUBUCQUE - NE PAS OUVRIR »**)

Le dossier du candidat sera transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception.

3-2 : Date et heure limite de dépôt des offres

L'offre devra être parvenue dans l'établissement avant le :

Lundi 29 janvier 2018 à 12h00

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

4 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu par son offre jusqu'à la réalisation de la prestation.

5 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5-1 : Examen des candidatures

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté et le dossier de l'offre ne sera pas ouvert.

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après, par ordre d'importance décroissante :

1°) Le prix **45 %**

2°) La qualité des services **55 %**

La qualité prend en compte les informations contenues dans le devis et leur conformité à l'objet du présent marché. Le candidat précisera tout renseignement relatif aux conditions de transport ou d'hébergement qu'il jugera utile.

5-2 : Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée selon les critères précisés ci-dessus est retenue.

Seuls les candidats retenus au terme du classement des offres devront produire, s'ils ne l'ont pas déjà fait dans l'enveloppe relative à la candidature, les documents demandés.

6 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le marché est exécuté par l'émission du bon de commande établi par l'établissement et notifié par courrier à l'adresse indiquée dans l'acte d'engagement.

7 - ACOMPTES

Le paiement d'un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 70 % du devis. Le solde ne sera versé qu'après la remise de documents permettant la réalisation du voyage.

8 - PRIX ET PAIEMENT

8-1 : prix

Les prix sont unitaires, fermes et définitifs en euros. Ils doivent comprendre la totalité des prestations énumérées à l'article 1-3.

8-2 : mode de règlement

Le règlement s'effectuera par virement administratif sur présentation d'une facture établie en un original et deux copies. Sur la facture devront apparaître :

- le numéro de référence du bon de commande émis par le collègue ;
- la désignation de chaque service ;
- le prix unitaire pour chaque service ;
- la TVA ;
- le montant total TTC.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein-droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

9 – LITIGES

Tout différend résultant de l'application du présent marché sera soumis au chef d'établissement, préalablement à la mise en œuvre des dispositions du C.C.A.G.

Seul le tribunal administratif d'Evreux (France) est compétent. Tous les échanges se feront en français.

10 – RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

Administratif

Madame Michèle DUBUCQUE, gestionnaire
Téléphone : 02.32.59.10.28
Fax : 02.32.61.19.91
Courriel : int.0271513y@ac-rouen.fr

Technique

Madame LEMASQUERIER Claire
Courriel : claire.lemasquierier@ac-rouen.fr
Monsieur ROULLE Nicolas
Courriel : nicolas.roulle@ac-rouen.fr

CHAPITRE II : DÉCLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou à ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

CHAPITRE III : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves,**

1) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus

2) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.

3) **Demande** que le pouvoir adjudicateur règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code Etablissement :

Code Guichet :

Numéro du Compte :

Clé :

Joindre un RIB, ou un IBAN pour les entreprises étrangères.

A _____ , **le**

Le candidat (nom) :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») et **cachet de la société**